

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 29/11/2024

Présents : 10

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 9

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Marie-Pierre PONS, Marc FIDEL

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Daniel GALTIER, Mariette COMBES par Béatrice FALCOU, Elisabeth DAUZAT par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Audrey IMBERT par Marie-Pierre PONS, Pierre MATHIEU par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Laurent BRUNET, Séverine SAUR par Francis BOUTES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Pays se fixe, pour 2025, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat.

Développement et attractivité

Afin d'accompagner le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'agriculture, l'alimentation, l'œnotourisme et le patrimoine.

⇒ **L'économie agricole avec :**

- La mise en œuvre opérationnelle de la **stratégie agricole du Pays** qui a été renforcée et partagée en 2024 autour des axes de travail suivant :
 - Renouveler le monde agricole
 - Développer une agriculture adaptée au changement climatique et respectueuse de la santé et de l'environnement
 - Renforcer les circuits de proximité

Dans ce contexte, le Pays apporte l'expertise suivante auprès des partenaires : mise en réseau des acteurs, appui au projet, animation, diagnostic et étude, recherche de financement, communication, conseils, retours d'expérience...

Plus précisément, la mission agricole du Pays sera amenée à intervenir en 2025 sur :

- l'accompagnement de projets de jardins partagés portés par des communes,
- l'accompagnement de communes dans la recherche de foncier agricole pour favoriser l'installation agricole,
- le soutien au développement de projets de diversification des cultures portés par le monde viticole (rencontres avec des caves coopératives...).
- Un **diagnostic de la filière maraîchage** sur le territoire a été engagé en 2024 et sera finalisé et partagé en 2025.
- Afin de répondre aux problématiques liées à la **logistique de transport des produits agricoles**, régulièrement évoqués lors des réunions et échanges avec les agriculteurs, une phase test d'animation de l'outil La Charrette va être engagée sur notre territoire en partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

- Aux côtés de nos partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture...), le Pays assurera également un appui auprès de certaines structures locales souhaitant s'inscrire dans le nouveau dispositif national concernant la labellisation d'aires agricoles de résilience climatique (AARC) : en tant que partenaire des structures collectives tel que le CIVAM Bio 34 et la SCIC Bio Orb PPAM, il participera à l'accompagnement local de ces collectifs agricoles dans leurs programmes de développement.
- Afin d'accompagner Sept caves particulières travaillant en bio ou biodynamie, réparties sur le secteur du Pays Haut Languedoc et Vignobles et souhaitant se former en collectif pour mener un projet agroécologique ensemble, le Pays a candidaté et été retenu au **Volet Émergence** de l'Appel à projet de l'Etat pour « *la reconnaissance et le financement de l'animation, de l'émergence et de productions exemplaires de Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)* ». Le Pays assure donc le suivi et l'animation pour aider le collectif à se structurer et élaborer son projet afin qu'il puisse ensuite candidater à la reconnaissance en tant que GIEE courant 2025.

⇒ L'économie alimentaire avec :

- la mise en œuvre et l'animation du programme d'actions partenariales dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial** autour des cinq axes de réflexions et de travail retenus localement :
 - l'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière ;
 - le développement et le renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local ;
 - la commercialisation et la promotion des productions locales ;
 - la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous ;
 - vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques.
 Dans ce contexte, le Pays apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie technique et financière) sur les actions identifiées et portées par les partenaires du PAT (communes, communautés de communes, associations...).
- La poursuite du déploiement des ateliers de prévention en matière d'alimentation, de santé et d'activités sportives de pleine nature en lien et appui auprès des autres missions concernées.
- Le lancement de l'opération « **Agir ensemble** », une étude concernant les acteurs, dispositifs et fonctionnement de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles (diagnostic complet, perspectives d'évolution et préconisations d'actions) en partenariat étroit avec le département de l'Hérault. Plusieurs actions devront émerger de ce travail préalable et certaines pistes d'ores et déjà identifiées seront analysées et étudiées (épicerie en itinérance, mise en place de jardins solidaires...).
- Le Pays a répondu à l'Appel à Projet Plan Régional Santé Environnement 2024 - En lien étroit entre le PAT, le Contrat Local de Santé et la mission Habitat du Pays ; dans ce contexte, un travail d'animation auprès d'habitants et consommateurs va être engagé afin de construire ensemble des actions en lien avec l'alimentation via la mise en place d'un « **conseil citoyen de l'alimentation** » - 12 ateliers seront proposés et animés en 2025.

⇒ L'animation du label « **Vignobles et Découvertes** », avec

- Le **renouvellement du label V&D** en 2025 :

En 2022, la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc » a obtenu le renouvellement de la marque pour trois nouvelles années et fait donc parti des 72 destinations françaises reconnues par le Conseil Supérieur de l'œnotourisme pour leurs engagements et leur accueil sur-mesure. En tant que « porteur de projet » de la marque, la démarche Vignobles & Découvertes est pilotée et coordonnée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en partenariat avec les offices de tourisme de la destination ; un « référent oeno » est identifié dans chaque office de tourisme. Les appellations sont aussi les piliers, indispensables et incontournables, de la démarche Vignobles et Découvertes, avec qui certaines actions spécifiques sont menées.

Sous réserve de validation du renouvellement, un dossier devra donc être constitué et proposé avec le bilan des trois dernières années et les perspectives pour les 3 prochaines années.

- La poursuite du programme d'actions :

- Animation du réseau des partenaires « Vignobles et Découvertes - Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc » et développement d'outils sur les thématiques viticoles (dont gastronomie et vin) ;
- Mise en œuvre d'événementiels et d'actions de communication :
 - Programmation RDV au Pays
 - Fascinants week-ends
 - Opération de Noël.
- Déploiement de l'action de coopération du Comporte (campagne de communication, formations... ;
- Participation aux manifestations et aux dispositifs déployés à l'échelle départementale dans le cadre de l'oenotour et dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par Hérault Tourisme et à l'échelle régionale dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par le CRT Occitanie plus à l'échelle nationale dans le cadre de la Fédération nationale des destinations Vignobles et Découvertes.

⇒ L'animation du « Pays d'art et d'histoire »

- A travers le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, décerné en 2016 par le ministère de la Culture, le Pays Haut Languedoc et Vignobles mène différentes actions pour répondre à ces objectifs stratégiques :
 - Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
 - Sensibiliser les publics
 - Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
 - Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.
- Ce cadre structurant se décline autour de :
 - la mise en synergie du réseau d'acteurs du patrimoine (sites patrimoniaux, associations et équipements culturels) à travers des actions structurantes ;
 - l'accompagnement méthodologique et technique de projets patrimoniaux ;
 - la création d'un maillage territorial de sites patrimoniaux mis en tourisme (sécurisation de sites, signalétique d'interprétation) ;
 - le soutien à la médiation patrimoniale professionnelle et amateur (formation, expertise et ingénierie de projet) ;
 - la création de contenus, d'outils de connaissance et de valorisation des patrimoines (éditions, expositions).
 - le déploiement d'une politique des publics en faveur de la sensibilisation aux patrimoines
 - l'élaboration d'une offre culturelle, Les Temps du patrimoine, programme d'animations dédiées aux patrimoines (conférences, ateliers, événements...)
- Le renforcement de la mission d'inventaire du patrimoine, à travers une opération pluriannuelle menée en convention avec la Région Occitanie constituant un outil de connaissance et de valorisation des patrimoines (alimentation des bases de données régionales et nationales, conférences, éditions, actions de valorisation et de sensibilisation) :
 - l'inventaire topographique (toutes les composantes du patrimoine bâti et mobilier, de manière exhaustive sur une commune) ;
 - l'inventaire thématique à l'échelle des 102 communes sur une composante du patrimoine présentant un enjeu de préservation de valeurs patrimoniales et paysagères à l'échelle du territoire (les moulins hydrauliques) ;
 - le pilotage d'un projet collectif de recherche sous la responsabilité scientifique du Service Régional de l'Archéologie sur le thème du patrimoine hydraulique ;
 - les opérations ponctuelles (documentation en urgence des éléments patrimoniaux avant leur changement d'affectation, leur restauration, leur transformation ou leur destruction / accompagnement de projets patrimoniaux)
 - les actions et les outils de valorisation de ces opérations (édition, animation, conférence, appui et conseils sur des missions de recherche liées aux inventaires topographique et thématique...).

Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Le Pays est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée. La mise en œuvre de l'Opération Grand Site portera sur :

- l'animation, la coordination et le suivi de la démarche « Opération Grand Site ou Grand Site de France en projet » ;
- l'accompagnement et le suivi des opérations déjà lancées (paysage, agriculture, patrimoine, espaces publics, fréquentation, accueil et information...);
- la finalisation de l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site ;
- la relance de la mission d'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site ;
- la préparation, l'accompagnement et le suivi des étapes, des évènements et des documents techniques et de communication liés à la procédure de validation nationale du dossier de candidature au label Grand Site de France .

Politique de l'habitat et énergies

Le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'habitat et la transition énergétique afin de répondre aux besoins des habitants et d'accompagner les acteurs du territoire sur ces sujets.

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

Après quatre programmes consécutifs, un programme d'Intérêt Général pour la période 2022/2027 a démarré le 28 octobre 2022. Ce programme s'inscrivait dans un environnement différent en prenant en compte l'articulation avec le Guichet unique Renov'Occitanie ainsi qu'avec les cinq Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le Programme d'Intérêt Général, dispositif mis à disposition des territoires, financé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et le Guichet Renov' Occitanie piloté et financé par la région Occitanie sont intégrés dans un dispositif unique à partir du 1^{er} janvier 2025.

En effet, pour améliorer la lisibilité et massifier le passage à l'acte pour les rénovations énergétiques l'Anah a souhaité mettre en place, un Pacte territorial France Rénov' qui englobe le PIG et le guichet renov' Occitanie.

Le Pacte comporte trois volets :

- Le volet dynamique territoriale qui a pour but la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat. Le repérage des publics prioritaires concernés par la précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne fait partie intégrante de ce volet ;
- Le volet d'information, de conseil & orientation des propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat ;
- Le volet accompagnement comprend une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée en régie par le Pays, sur toutes les thématiques de rénovation de l'habitat (précarité énergétique, logement indigne, perte d'autonomie) et pour les propriétaires occupants, bailleurs et syndic de copropriétés.

Les axes de travail prioritaires sont :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;

- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs-centres (Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Thézan-les-Béziers) ;
- La possibilité de renforcer les actions dans les centres-bourgs, ci-dessus, avec le concours des communes ou des communautés de communes.

La lutte contre l'habitat indigne est considérée d'intérêt public et s'inscrit dans le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Les communautés de communes confient la mise en œuvre de la politique de l'habitat au Pays Haut Languedoc et Vignobles avec un fonctionnement en interne pour le suivi animation du Pacte en régie.

Par ailleurs, le volet juridique de cette mission est assuré au travers d'une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 16 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ». La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

La stratégie de transition énergétique du Pays Haut Languedoc et Vignobles vise à réduire les consommations d'énergie du territoire afin de les couvrir par une production d'énergies renouvelables locales.

Cette démarche constitue la politique d'atténuation du changement climatique dans laquelle le Pays s'est engagé en 2018 en tant que « Territoire à Energie Positive » (TEPOS).

Afin de poursuivre et d'accompagner la trajectoire de transition énergétique, le Syndicat mixte mènera les actions suivantes :

- Alimenter l'observatoire de l'énergie et suivre l'évolution des indicateurs énergétiques multi-thématiques (résidentiel, transport, tertiaire, agriculture, industrie et énergies renouvelables) ;
- Accompagner les projets impulsés par les acteurs du territoire notamment dans le cadre des PCAET des EPCI et appuyer plus spécifiquement le suivi du PCAET des Avant-Monts dans le cadre d'une convention d'accompagnement ;
- Sensibiliser, communiquer et informer les acteurs du territoire sur les dispositifs d'accompagnement à travers l'organisation d'animations, de réunions et temps d'échanges (écogestes, apéro énergie climat, jour de la nuit, etc.) ;
- Délivrer des conseils sur la gestion énergétique du patrimoine public des collectivités à travers le service de CEP « Conseil en Energie Partagé » (diagnostic, préconisations et accompagnement aux travaux) ;
- Accompagner les projets d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics à travers la mise en œuvre d'une convention d'accompagnement et la réalisation des études structures ;
- Délivrer un premier niveau d'information sur le potentiel solaire des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques et orienter les usagers à travers l'animation de l'outil de cadastre solaire réalisé en partenariat avec le PNR du Haut-Languedoc ;
- Mener une veille sur les dispositifs et appels à projets permettant de contribuer à la faisabilité du scénario TEPOS et les porter à connaissance auprès des acteurs locaux.

Cadre de vie durable

Différentes démarches et dispositifs portés par le Pays participent à l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire. Ils recoupent des enjeux transversaux liés à la santé de ses habitants, aux activités de nature et de loisirs, aux mobilités mais aussi au développement de leur capacité d'adaptation aux changements.

L'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique, menée en parallèle de la stratégie d'atténuation du changement climatique, se poursuivra en 2025 avec pour objectif de définir les trajectoires d'anticipation du territoire face aux aléas climatiques. Pour cela, les actions suivantes seront menées à bien avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement de l'ADEME Occitanie et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

- Restitution du diagnostic d'exposition au changement climatique du territoire ;
- Organisation d'ateliers de concertation multi-acteurs pour la définition des mesures de gestion adaptative ;
- Mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des actions ;
- Appui à l'intégration des trajectoires dans les outils de planification et feuilles de route des collectivités (PCAET, PLUi, Scot, etc.) ;
- Accompagnement des acteurs du territoire dans leurs projets d'adaptation.

Le plan de mobilité simplifié du Pays, approuvé par le comité syndical du 18 octobre 2024, a permis de définir une stratégie globale de mobilité durable et d'identifier des solutions de mobilités adaptées aux enjeux du territoire. La mise en œuvre de cette planification accompagnée par la Région Occitanie et l'ADEME Occitanie dans le cadre du programme TENMOD « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables », permettra d'impulser en 2025 les actions suivantes :

- Alimenter le futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre la Région Occitanie et les acteurs du bassin de mobilité du biterrois
- Engager les actions et réflexions portées par le Pays : évolution des lignes de transport Lio-CAR, de la ligne ferroviaire, stratégie de communication, l'accompagnement aux plans de déplacements établissement scolaire, etc. ;
- Suivre les réflexions et les actions des partenaires transport à la demande des EPCI (TAD), point info mobilité, schémas directeurs cyclables des EPCI, etc. ;
- Animer un comité de suivi du PDMS.

Le Pays porte un **Contrat Local de Santé** portant sur trois axes :

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents ;
- Faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité ;
- Développer des comportements et des environnements favorables à la santé.

Ce CLS arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il s'agira donc d'engager les réflexions et travaux conduisant à l'élaboration du troisième Contrat Local de Santé. Néanmoins, les actions en cours seront poursuivies :

- Accompagnement des MSP et des dynamiques d'exercice de soins coordonnés ;
- Participation au suivi des projets d'exercice de soins coordonnés ;
- Appui des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé
- Mise en œuvre du plan territorial d'attractivité défini par l'ARS ;
- Poursuite de l'animation du Conseil Local de Santé Mentale en recourant à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour leur réalisation :
 - création d'une exposition photographique itinérante visant à lever les représentations en santé mentale

- l'organisation d'une rencontre interprofessionnelle visant à favoriser l'inter-connaissance des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale.

Dans le cadre d'une politique globale de développement à l'échelle du massif du Caroux, le territoire a été retenu « **Pôle de Pleine Nature** » et poursuivra son travail autour des activités de pleine nature, atouts majeurs du territoire. Face aux enjeux de santé, environnementaux et climatiques, il s'agira de développer la pratique des APN en cherchant à avoir des impacts négatifs plus faibles tout en maximisant les impacts positifs en local que ce soit économiquement, socialement ou écologiquement. Ainsi, la stratégie des Montagnes du Caroux vise deux ambitions déclinées en six objectifs opérationnels :

- Des activités de pleine nature motrices de l'attractivité territoriale
- Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver.

Les actions suivantes seront poursuivies ou engagées :

- Communication/promotion de la marque Montagnes du Caroux, sous le pilotage des offices du tourisme ;
- Animation des groupes de travail Montagnes du Caroux pour tous et Tourisme Décarbonné et mise en œuvre des actions définies ;
- Animation du conseil des pros et du conseil des clubs ;
- Co-élaboration et mise en œuvre du projet « Parenthèse » porté par la politique de la ville de Bédarieux (projet sport et santé) ;
- Elaboration d'un projet sport et santé en direction des écoles primaires ;
- Accompagnement et soutien aux communautés de communes dans leurs projets APN.

Si le Caroux est un marqueur, le fleuve Orb est la colonne vertébrale du territoire. Il structure le territoire et offre non seulement un réel potentiel touristique mais aussi un cadre de vie de qualité pour ses habitants. C'est pourquoi le Pays poursuivra son accompagnement de la démarche globale de réflexion autour du fleuve et du site de Réals engagée depuis 2023.

Politiques contractuelles

La génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Europe : LEADER/FEADER 2023-2027

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie. En tant que gestionnaire, le Pays mettra en œuvre le programme européen « Lieux de vie, terres d'envies ». Ce programme porte sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie. Le programme se décline autour de trois entrées thématiques :

- Accompagner l'adaptation aux changements ;
- Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable ;
- Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Deux Comités de programmation se sont tenus en 2024 (25 juin et 3 octobre). Francis Boutes a été reconduit à la présidence du GAL 2023 – 2027.

Europe FEDER-FSE 2021-2027

Le territoire du Pays a été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt qui adosse le programme ATI au Contrat Territorial Occitanie dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie permettant l'accès des projets du territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales. Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
 1. Lutter contre la désertification médicale ;
 2. Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
 3. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

A la suite du Comité de pilotage ATI-FEDER du 22 mars 2024 où sept dossiers avaient été pré-sélectionnés, la Région a donné la priorité pour la première programmation à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Chinian et à l'Espace culturel Baldy de Bédarieux.

En tant que territoire organisé, le Pays accompagnera les maîtres d'ouvrages du territoire pour mobiliser des fonds s'insérant dans les thématiques citées ci-dessus, dans la seconde programmation.

État : Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Signé en décembre 2021, ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le Contrat de Relance et de Transition Écologique par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des Petites Villes de Demain. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel.

Région : Contrat territorial Occitanie 2022-2028 avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, constitue le cadre privilégié stratégique et de gestion avec le territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT. Il a été signé le 5 juillet 2023 au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts à Magalas et il contribue à encourager les dynamiques innovantes et à accompagner les projets les plus structurants.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le contrat par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des bourgs-centres. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel. Le Pays identifiera durant l'année les projets pouvant faire l'objet de fiches d'expérimentation à proposer à la Région.

Je vous propose donc de vous prononcer sur les orientations budgétaires suivantes pour 2025 qui reflètent les priorités d'actions précédemment énumérées.

A) Section de fonctionnement

Recettes réelles :

1. Cotisations statutaires :

Les cotisations des Communautés de communes sont maintenues à 4 € par habitant (94 104 habitants, pop DGF 2024), représentant un montant estimé de : **376 416 €.**

La cotisation du Département de l'Hérault est de : **368 824 €** contre **409 805 €** en 2024. Soit une baisse de 10 %.

2. Participation sur projets :

Les programmes d'actions 2025 sollicite le financement de nombreux partenaires :

État : **799 372 €** contre **593 799 €** en 2024

Région Occitanie : **89 000 €** contre **162 596 €** en 2024

Département de l'Hérault : **162 896 €** contre **144 749 €** en 2024

Communautés de communes : **136 722 €**

Europe : **301 769 €** contre **434 725 €** en 2024

Autres organismes (CARSAT, CAF, ...) : **36 779 €**

3. Autres recettes à : **5 000 €**

Dépenses réelles :

Achats : **40 325 €.** En baisse de 11 % par rapport à l'année dernière

Charges externes et services extérieurs : **623 569 €** contre **712 212 €** en baisse autour de 12.45 % par rapport à 2024

Taxes diverses : **2 000 €**

Charges de personnel : **1 559 324 €** contre **1 569 491 €** : la stabilisation des frais de personnel se poursuit.

Le budget comprend 30 agents

Charges de gestion courantes : **15 560 €** contre **30 861 €** l'année dernière

Charges financières : **25 000 €** prévus en remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie.

Charges exceptionnelles : **1 000 €**

Le montant du budget réel de fonctionnement (hors opérations d'ordre) du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élèvent à **2 276 778 €** en recettes et en dépenses pour l'exercice 2025 (2 406 739 € en 2024).

B) Section d'investissement

Recettes réelles :

Les recettes d'investissement sont composées de :

FCTVA pour un montant prévu de : **1 575 €**

Subvention de l'État : **12 432 €** (économie)

Subvention du Département : **57 104 €** (Opération façades + économie)

Subvention des Communautés de communes : **65 984 €** (Opération façades + économie)

Dépenses réelles :

Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

Subventions d'investissement versées : **135 520 €** (Essentiellement l'opération façade et en baisse par rapport à 2024)

Immobilisations corporelles : **1 575 €.** En baisse par rapport à l'année dernière

Le budget réel d'investissement s'équilibre pour un montant de **137 095 €.** (hors opérations d'ordre)

Le budget réel total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèverait donc pour 2025 à la somme de 2 413 873 €. L'exercice 2024 n'étant pas encore clos, il est impossible de déterminer le montant exact des amortissements (dépenses et recette d'ordre).

Les amortissements 2025 devraient être autour de 900 000 € en fonctionnement et investissement, ce qui porterait le budget total du Pays autour de 3 300 000 €.

En 2024, le budget réel total s'élevait à la somme de 2 578 762 €.

Le budget réel 2025 serait donc en baisse de 6,4 % par rapport à celui de 2024.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire 2025.

Le Président,
Jean ARCAS

